

FLASHEZ-MOI



UNIVERSITÉ DE
VERSAILLES
ST-QUENTIN-EN-YVELINES



ISTY

École d'ingénieurs

université PARIS-SACLAY



Diplôme d'Ingénieur Spécialité Informatique

Dernière année du cursus
(Bac+5) en contrat de
professionnalisation



CONTACTS

Valérie LEMEILLE

01 39 25 33 10

contratpro@isty.uvsq.fr

www.formation-continue.uvsq.fr

Institut des Sciences et Techniques des Yvelines (ISTY)

10-12, avenue de l'Europe
78140 Vélizy-Villacoublay

www.isty.uvsq.fr

Les entreprises qui nous font confiance depuis 2014 :

- Capgemini
- SAGE
- JCDecaux
- Bull SAS
- Need-Data SAS
- 7HUGS LABS
- JALIOS
- Alcatel Lucent
- Sopra Steria Group
- THALES
- 118 000 SAS
- MATRIX SYNC SAS

Pour en savoir plus



www.formation-continue.uvsq.fr

Direction de la Formation Continue et des Relations Entreprises
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
9, boulevard d'Alembert
78280 Guyancourt

Annule et remplace la version précédente

© Mai 2018 - Direction de la Formation Continue et des Relations Entreprises, UVSQ

Ne pas jeter sur la voie publique

habilité par la Commission des Titres d'Ingénieur

www.formation-continue.uvsq.fr

Cti

Recrutez un élève ingénieur en contrat de professionnalisation, un atout pour votre entreprise.

Cette formation par alternance constitue à la fois, pour l'élève, une solution de professionnalisation dans un contexte d'entreprise et, pour l'entreprise, une phase d'adaptation à son cadre du futur ingénieur.

Pour votre entreprise :

- ▶ Former dans l'année d'obtention du titre un ingénieur à vos méthodes
- ▶ Confier à l'élève un projet qu'il conduira tout au long de l'année au sein de votre entreprise et dans son école
- ▶ Formation dont le coût de formation 5 900€ est, tout ou partie, pris en charge par votre O.P.C.A.
- ▶ Allègement des cotisations sociales prévu à l'article L241-13 du code de la sécurité sociale
- ▶ L'élève en contrat de professionnalisation n'est pas pris en compte dans votre effectif

Pour l'élève :

- ▶ Développer votre projet dans un contexte réel d'entreprise
- ▶ Compléter vos méthodes professionnelles et votre culture de l'entreprise
- ▶ Percevoir un salaire minimum de 80% du SMIC durant la durée de votre contrat
- ▶ Préparer votre insertion professionnelle par l'acquisition d'une expérience supplémentaire



Plus d'information sur le contrat de professionnalisation sur les sites : www.formation-continue.uvsq.fr ou www.alternance.emploi.gouv.fr

L'ISTY, école publique d'ingénieurs de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, installée sur le pôle technologique de la zone d'activité de Vélizy-Villacoublay, forme des ingénieurs spécialisés en Informatique. Elle offre la possibilité d'effectuer la dernière année d'études (5ème année), en alternance sous la forme de contrat de professionnalisation (contrat de 12 mois).

Contenu de la formation

L'ISTY propose un cursus organisé de façon modulaire visant un haut niveau scientifique, technologique et développant une aptitude à l'autonomie en favorisant, en particulier, une pédagogie par projets.

La formation pédagogique est composée de sciences de l'ingénieur permettant à l'élève d'intégrer une approche globale de l'activité industrielle ainsi que de technologies et méthodologies de l'ingénieur orientées vers un parcours ouvrant vers l'essentiel des domaines de l'informatique (réseaux, ingénierie des données, ingénierie des systèmes d'information, sécurité, architectures...).

L'ISTY attache une attention toute particulière à la formation générale de l'ingénieur, en y incluant des préoccupations de l'entreprise et de la société (langues, entreprises, management, marketing, ...).



Plus d'information sur le diplôme sur le site : www.isty.uvsq.fr

Planning d'alternance

Période en entreprise : *(sous réserve d'ajustement)*

- ▶ D'octobre à février :
 - ▶ Une semaine sur la période des vacances de la Toussaint
 - ▶ Deux jours par semaine à partir de la mi-octobre à février
 - ▶ Deux semaines sur la période des vacances de fin d'année
- ▶ À temps complet à partir de mars à septembre.

L'activité que l'entreprise confie à l'élève est réalisée à la fois lors des périodes en entreprise et dans le cadre du projet annuel de la formation de l'ISTY.

Conditions de recrutement

Le contrat de professionnalisation s'adresse exclusivement aux élèves ayant validé la **seconde année du cycle ingénieur spécialité informatique de l'ISTY**.

Démarches

Pour l'entreprise :

- ▶ Définir une fiche de poste correspondant à la mission et la faire valider par les responsables pédagogiques de l'ISTY
- ▶ Procéder au recrutement de l'élève en relation avec son O.P.C.A. avec l'aide de la direction de la formation continue à l'ISTY

Pour l'élève :

- ▶ Valider sa demande auprès du directeur du département Informatique de l'ISTY
- ▶ Signer un contrat de professionnalisation avec l'entreprise d'accueil